

Les crédits

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député de Mississauga-Ouest, mais j'ai compté cinq ou six questions jusqu'ici. Le député de Davenport n'aura que six ou sept minutes. Je demanderais au député de limiter le nombre de ses questions.

M. Horner: Je termine en demandant au député de Davenport pourquoi on autorisait encore en 1984 de l'essence à forte teneur en plomb?

M. Caccia: Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir soulevé ces questions. Puisqu'il est parti du principe que nous acceptons tous la motion dont nous sommes saisis, si j'ai bien compris, j'espère qu'il sera ici le jour du vote et se prononcera pour cette motion puisqu'il l'appuie.

Pour répondre à ces questions très légitimes, permettez-moi de commencer par le plomb. C'est le gouvernement libéral qui en décembre 1983, a lancé ce mouvement de réduction de la teneur en plomb, en le faisant passer alors de 0,76 milligramme à 0,29 milligramme. Je suis heureux de dire que le gouvernement actuel a pris la relève et imposé des normes plus exigeantes. Dans une affaire de ce genre, nous devons nous épauler et ne pas nous laisser distraire par des propos partisans.

Pour ce qui est du financement, nous avons fourni en 1981 les fonds nécessaires à la modernisation des sociétés de pâtes et papiers. Nous avons jugé que c'était une façon de réduire la pollution de nos eaux. Nous nous sommes rendu compte que ce programme aurait dû être réalisé avec beaucoup plus de soins, mais, quoi qu'il en soit, nous visons, par ce financement, à protéger l'environnement.

Qui a fait adopter par le Parlement la Loi sur l'immersion des déchets en mer? C'était un gouvernement libéral. Qui a déposé à la Chambre la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques? Imaginez! Le terme «prévention» figurait dans le titre de la loi. C'était un gouvernement libéral dans les années 1970. Qui a déposé en 1970 un projet de loi créant le ministère de l'Environnement, que préside maintenant l'actuel ministre? C'était le premier ministre Trudeau. Qui a déposé la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, qui a été par la suite insérée dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement l'an dernier. La première initiative en ce domaine a été la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique et c'est le gouvernement libéral qui l'a fait voter. On peut en dire autant de la Loi sur les parcs nationaux qu'a fait adopter pour la première fois à la fin des années 60 le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de l'époque, M. Chrétien, qui ne siège plus parmi nous.

Des voix: Bravo!

M. Caccia: Je ne voudrais pas être accusé de faire passer des petites annonces pendant que je réponds à ces questions.

Le député de Mississauga a parlé des émissions des automobiles et à juste titre, car nous n'avons pas agi tellement vite dans ce domaine. Néanmoins, lorsque le parti auquel appartient le député de Mississauga est arrivé au pouvoir, en septembre 1984, nous avions au cours de cet été-là commencé à tenir des audiences publiques qui ont permis de préparer l'élaboration de la politique de contrôle qui devait entrer en vigueur l'année suivante.

Enfin, je ne veux pas trop vanter le Parti libéral, mais l'occasion nous en est donnée si rarement que je ne pourrais vous cacher aussi vous dirais-je que le protocole d'entente sur les pluies acides a été signé en août 1980. Inutile de vous demander qui était au pouvoir au Canada à ce moment-là. A cette époque, il y avait le président Carter au sud de la frontière qui était passablement réceptif et l'opinion publique nous était très favorable. Le Parti libéral a donc eu le bonheur de pouvoir proposer cette initiative.

Des voix: Bravo!

M. Caccia: En mars 1984, il s'est produit deux choses à Ottawa qui devraient rester gravées dans notre mémoire collective. Les représentants de neuf pays d'Europe sont venus à Ottawa sur notre invitation pour signer une déclaration avec le Canada en vue de diminuer la pollution par le SO₂ au minimum de 30 p. 100 pour 1993. C'était une belle initiative libérale. C'est mon dernier point. Il est important de le rappeler parce que le ministre a cette idée erronée qu'avant 1984 les relations fédérales-provinciales étaient négatives.

Des voix: Oh, oh!

M. Caccia: Avant que vous riiez, je rappellerai que c'est en mars 1984, ici à Ottawa, que sept provinces et le gouvernement du Canada se sont mis d'accord sur une action commune et unilatérale contre les pluies acides. Je vois que le député de Muskoka est présent à la Chambre. Il peut se rappeler l'époque où le ministre ontarien de l'Environnement d'alors, M. Brant, et les six autres ministres provinciaux, ont convenu avec le Canada qu'à cause de l'indécision régnant de l'autre côté de la frontière nous avions grand envie que les Américains participent à cette action. Nous l'espérions tant que M. Ruckelshaus était à la tête de l'EPA. Après qu'il fut parti, désespéré de ne pouvoir convaincre le président Reagan d'intervenir, alors ce furent les sept ministres provinciaux, ce qui est tout à leur honneur et à celui du Canada, qui se sont engagés en mars 1980 à agir seuls et à diminuer de 50 p. 100 la pollution par le SO₂ pour 1994.